



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 23 JANVIER 2015

SPECIAL N° 8 - JANVIER 2015

SOMMAIRE

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

DDFIP 11

Arrêté N° 2015021-0004 - Arrêté préfectoral portant suppression d'une régie
d'avance de la Direction départementale des finances publiques de l'Aude. 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AUDE

Direction départementale des finances publiques de l'Aude
Division Budget – Moyens-Performance

Affaire suivie par : Alain VIDAL OLESZKIEWICZ
Téléphone : 04 68 11 73 83
Télécopie : 04 68 11 73 49
Courriel : alain.vidaloleszkiewicz@dgifp.finances.gouv.fr

Arrêté préfectoral n° 2015021-0004
portant suppression d'une régie d'avance de la Direction départementale des
finances publiques de l'Aude

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances,

Vu l'arrêté interministériel du 13 septembre 2010 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et/ou d'avances de l'État auprès des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2010, modifiés par les arrêtés du 4 février 2011 et 20 septembre 2012 portant institution d'une régie d'avance auprès de la direction départementale des finances publiques de l'Aude,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2010, modifié par les arrêtés du 28 août 2013 portant nomination du régisseur d'avances auprès de la Direction des finances publiques de l'Aude,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 13 octobre 2010,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La régie d'avance créée auprès de la Direction départementale des finances publiques de l'Aude le 15 octobre 2010, pour le paiement des dépenses énumérées à l'article 10 de l'arrêté 92-681 du 20 juillet 1992, est supprimée.

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Téléphone : 04.68.10.27.00 – Télécopie : 04.68.72.32.98

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/pages/>

Arrêté N°2015021-0004 - 23/01/2015

ARTICLE 2 :

Les arrêtés préfectoraux susvisés du 15 octobre 2010, modifiés par les arrêtés du 4 février 2011, du 20 septembre 2012 et du 28 août 2013 sont abrogés,

ARTICLE 3 :

Le Préfet de l'Aude, le Directeur départemental des finances publiques de l'Aude et la Directrice régionale des finances publiques de Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 23 JAN. 2015
Le Préfet,



Louis LE FRANC